

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,
M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac,
Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer les deux alinéas suivants :

« 5° *bis* – Le premier alinéa de l'article 14 est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Ils ont pour finalité d'assurer l'égal accès au service public des transports en tous points du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne semble pas inutile de rappeler, au regard des difficultés d'accès désormais enracinées dans certaines parties du territoire national, la nécessité pour les investissements, notamment publics, dans les infrastructures de transport de notre pays d'assurer l'accès à tous les territoires et à leurs habitants.